

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue d'Amboise, Barrière de Fer; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue Saint-Dominique.



Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est; pour Lyon, de 7 francs pour trois mois, de 13 francs pour six mois, et de 25 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La prison est le Séminaire des Patriotes.

Liberté de la presse.

La liberté illimitée de la presse, vient d'être reconnue par le mémorable verdict du jury lyonnais, dans l'affaire du *Précurseur*. Nous qui désirons vivement les améliorations dans la société, nous ne pouvons nous empêcher d'accueillir cet acquittement comme une joie personnelle.

Il est évident que la liberté de la presse est un droit pour le citoyen comme un bon calcul pour le pouvoir. Les délicatesses avancées de la civilisation ne s'arrangent pas des décisions du sabre ou de la verge du constable: Si Dieu doit avoir raison, Dieu ne doit pas échapper aux nécessités que Dieu subit. Il est évident qu'une arme doit répondre à une arme de même nature, que le fusil doit répondre au fusil, comme la parole à la parole. — Puis, à regarder la question du point de vue gouvernemental, n'est-il pas meilleur pour le pouvoir de connaître de science certaine, amis et ennemis? De pouvoir à l'avance et à coup sûr, se défier des derniers et de ne pas s'endormir à des panégyriques menteurs? Voulez-vous donc que nous fassions comme Tartuffe? Voyez: Il donne l'eau bénite au bon Orgon, et veut s'emparer de sa maison. Si nous imitions M. Etienne de la restauration, nous vous suivrions, honnête Louis-Philippe: nous vous déferions les gants avant de sortir de l'église, et gaillardement nous vous offririons de l'eau bénite de la main droite; puis au dénouement, mon cher benêt, nous vous enverrions l'huissier Loyal, qui vous chasserait honnêtement de la maison. — Le grand avantage d'étouffer la voix libre du pays, et d'être cajolé aujourd'hui, pour recevoir demain un coup de pied au derrière!

Nous nous adressons ici au bon sens populaire; n'est-il pas mieux dans les intérêts du gouvernement

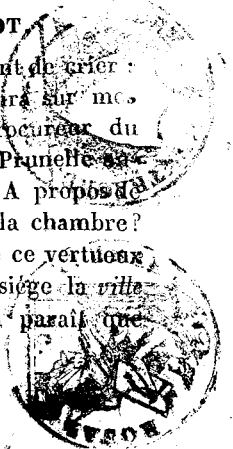
que l'opposition prenne la plume que le fusil? Si la parole est libre, s'il est permis d'écrire franchement, l'émeute est inutile, par conséquent ridicule, nulle, anéantie. Si, au contraire, vous avez des chaînes et des baillons pour le raisonnement, le raisonnement prendra le fusil, tirera et tuera.

Le jury lyonnais a reconnu les excellentes idées que nous gâtons en les résumant. Un progrès notable s'est manifesté depuis un an dans la classe bourgeoise de notre ville. Son éducation intellectuelle a été rapide et saillante. Et en 1831, la république aurait échoué à la barre des assises. Les jurés sans céder à aucune impulsion ministérielle, auraient condamnés de la meilleure foi du monde les publicistes consciencieux et honorables qui auraient été coupables de cette vérité; aujourd'hui cette vérité, quoiqu'elle ait le malheur d'être vérité, a échappé à une condamnation. L'esprit public se perfectionne: Nos concitoyens se montrent dignes de comprendre de hautes doctrines. — Nous attendons pour notre part en 1833, une continuation des assises du 4 décembre 1832.

M. Dufaitelle a indiqué les doctrines que nous avons développées; ce qui est innocent chez lui ne saurait être coupable chez nous.

JE NE PEUX PAS DIRE LE MOT.

J'étais, il y a quelques jours, sur le point de crier: VIVE LA RÉ....., mais la fin du mot expira sur mes lèvres, et en pensant à ce farceur de procureur du roi, je fis une si vilaine grimace, que M. Prunelle aurait pu la prendre pour une personnalité. A propos de M. Prunelle, avez-vous lu son discours à la chambre? Il paraît que Lyon l'a échappé belle et que ce vertueux magistrat aurait voulu mettre en état de siège la ville coupable. Qui bien aime, bien châtie. Il paraît que M. Prunelle nous aime furieusement.



Laissons-là ma grimace qui devait naturellement me rappeler la figure de M. Prunelle, si figure il y a, et revenons à la Ré..... Oh! je n'oserai jamais prononcer ce mot-là. Et savez-vous bien qu'il y a un an, je ne me serais pas hasardé à dire la Ré....., MM. du parquet auraient trouvé dans cette seule syllabe, une provocation à la guerre civile, une offense à la personne du roi, et peut-être même une offense à la personne du prince royal, son auguste fils.

Voulez-vous un exemple de l'effroi qu'inspirait la première syllabe de ce mot épouvantable. J'avais un ami, excellent musicien, mais épicier, oh! épicier en diable, eh bien, cet ami avait la chair de poule chaque fois que dans un morceau de musique, il rencontrait la note *ré*, à tel point qu'il écrivit à l'académie pour demander la destitution de cette note, qu'il appelait anarchique. Eh bien, cet ami, je l'ai rencontré mardi passé. Jugez de ma stupéfaction, lorsque je l'ai entendu solfier le chœur de *Robin des Bois*, vous savez.

« Chasseur diligent. »

La ré ré mi fa sol la.

Il venait de prononcer deux fois la note anarchique, alors je me dis, en moi-même, bon! cette note n'a pas été destituée. C'est toujours un pas de fait. Ce fameux mot est composé de quatre syllabes, les épiciers osent en prononcer une. Ils n'ont donc plus peur qu'aux trois quarts.

S'il a fallu deux ans et demi pour obtenir ce résultat, et si pour les trois autres syllabes du mot il faut le même temps, c'est une affaire de dix ans. Vous conviendrez que c'est diablement long, surtout pour des hommes qui, comme nous et peut-être comme vous, sont pressés d'arriver.

Oui, mais on ne cesse de répéter à ces bons épiciers. Craignez 93, la terreur et l'échafaud. La monarchie constitutionnelle est le meilleur des gouvernements possibles. Cette vérité ne vous est-elle pas démontrée depuis la révolution de juillet? La France n'est-elle pas heureuse au dedans, et respectée au dehors? Ne jouissez-vous pas de la plus grande somme de liberté possible? Que trouverez-vous au delà? L'hydre sanglante de l'anarchie? Ralliez-vous autour du roi que vous avez choisi, et si quelque misérables factieux tentaient de renverser le trône élevé par vos soins, rappelez-vous votre devise : *Ordre public*.

Et les bons épiciers, lorsqu'on bat la générale dans les rues, endossent l'uniforme, et vont se faire casser bras et jambes pour la monarchie citoyenne.

Epiciers, crédules épiciers, on vous trompe. Les hommes qui veulent autre chose qu'un gouvernement à bon marché avec une liste civile de trente millions, des douzièmes provisoires et des fonds secrets, ces hommes ne sont ni des anarchistes, ni des buveurs de sang; mais ils rêvent un avenir de gloire et d'indépendance, et ce rêve brillant ne s'accomplira que lorsque la souveraineté nationale cessera d'être une amère dérision, c'est-à-dire, lorsque nous aurons un gouvernement ré.....

Allons voilà la peur qui me ferme la bouche, et je ne prononcerai jamais ce diable de mot. J'en dirais bien la moitié, mais il faudrait que quelqu'un se chargeât de dire le reste. Voyons, qui veut être mon complice, qui veut se dévouer? J'aperçois un épicier; bon, voilà mon affaire. — Respectable épicier, avez-vous encore peur de la ré.....? — Ah! de la..... chose. — Précisément. — Je n'en ai plus peur qu'à moitié. — Eh bien! voulez-vous m'aider à prononcer ce mot terrible. — Ma foi, je me risque. Voyons, voulez-vous que je commence. — Volontiers. — M'y voilà :

L'épicier : LA

Moi : RÉ

L'épicier : PU

Moi : BLI

L'épicier : QUE.

Ouf!..... Voilà le grand mot lâché. Séduisant épicier, je vous remercie de votre complaisance. — Ah! monsieur, il n'y a pas de quoi. — Si, si, vous m'avez rendu un bien grand service, et si jamais je suis quelque chose dans le gouvernement, je vous promets, n'importe quoi, ou autre chose.

LA FRANCE

ET LES DOCTRINAIRES.

*Recedite polluti, clamaverunt eis, recedite
abite nolite tangere.* JÉRÉMIE.

Trois jours!.... et retomber aux longues agonies,
Se laisser, poings liés, traîner aux gémonies;
Livrer ses beaux pieds blancs aux fers de l'argousin,
Au timbre en feu, son cou, ses bras nus et son sein;
Et, Messaline infâme, aux heures solitaires,
Deux ans, ouvrir aux rois ses jambes adultères,

Oh! la France!.... pourtant, quand les rouges boulets
Criblaient le Louvre en deuil de leurs ardents soufflets,
Et quand Paris vainqueur, aux peuples en souffrance,
Du haut de ses pavés, montra la grande France,
Le monde tressaillait d'espoir dans son néant;
Car il n'avait jamais rien vu de si géant;
Jamais dans aucun temps, comète échevelée
N'avait autant relui dans la rouge mêlée!...
Comme il battit des mains notre vieil univers!
De quel œil il fixa nos couleurs dans les airs!
Quel délire d'amour! quelle ardente fournaise!
On eût dit, à la voir, un monde à sa Genèse,
Une cuve de soufre, une mer en ferment,
Dont le globe en stupeur attend l'enfantement!

— Maintenant écoutez : Cette France si belle,
Si fière, a sous le joug plié son front rebelle,
Aux pieds des potentats qui tremblaient devant nous,
L'indomptable amazone a fléchi les genoux!
Elle a trempé son corps jusqu'au cou dans la boue,
L'univers à deux mains a frappé sur sa joue;
Nous l'avons vue attendre à la porte des rois,
Les deux genoux pliés et les deux bras en croix!...
Et quand, dans les besoins d'une infâme misère,
Elle offrait aux passans sa main de Bélisaire,
Oh! mille fois pitié! — Les passans du chemin,
En lui riant au nez, lui crachaient dans la main!
Quels hommes ont brûlé ses heures fortunées,
Pillé son sang de vierge et ses jeunes années?

Quels faits impertinens ont pu mettre en lambeaux
Tant de rêves ardents qu'elle avait fait si beaux?

Anathème d'enfer ! sur eux les grands remords !
Sur eux le sang versé, sur eux les peuples morts !
Qu'il se dresse à leurs lits, tous les soirs de leur vie,
Le fantôme sanglant surgi de Varsovie !
Que dans les sombres nuits, aux clameurs des tocsins,
Il vienne de son doigt montrer les assassins.
Qu'ils viennent les héros de Bologne et Modène,
Ceux qui sur un poteau perdirent leur hache,
Qui, montant du gibet à leur éternité,
N'eurent pour seul adieu, qu'un seul cri : Liberté !

Vanité ! vanité !.... Dans leurs heures dernières,
Ils ont trempé de pleurs leurs fils et leurs bannières,
Nous !.. ils nous maudissaient ! — Ils sont morts ! les tombeaux
Ne rendraient en s'ouvrant que poussière et lambeaux !
Ils sont morts ! que la paix descende sur leur tombe !
Mais à nous maintenant de faire l'hécatombe,
A nous qui sur le sol restons encor debout,
A nous d'alimenter le Vésuve qui bout,
D'imprimer le fer chaud à tout visage immonde,
D'instruire ce procès qui pend devant le monde,
D'accrocher au boulet et de fouetter au sang
Les infâmes auteurs de ce crime puissant !

Voilà ce qu'ils ont fait : La France ruinée,
La Pologne au tombeau, par eux assassinée,
L'Italie à la fin de ses derniers efforts :
Banqueroute au dedans, honte et fange au dehors !

Ils disent cependant qu'ils aiment la patrie,
Qu'avant tout son honneur est leur idolâtrie !

Les voyez-vous déjà nos ministres guerriers
Apporter au sénat des faisceaux de lauriers,
Et de longs bulletins tout gonflés d'auréoles,
Célébrant leurs exploits réglés par protocoles,
Et des ordres du jour, où chacun de leurs noms
Se verra paraphé par des coups de canon !
Pauvres gens ! quand un jour, d'une main téméraire,
Vous aurez allumé la mèche incendiaire ;
Quand le canon vibrant sur la terre en rumeur,
Fera danser l'Europe au bruit de ses clameurs,
Qu'un orchestre tonnant de boulets et de bombes,
A chaque note ardente, ouvrira mille tombes,
Oh ! croyez-vous qu'alors vos vaporeux discours
Pourront parler plus haut que les cris des tambours ?
Mais vous êtes des fats !... pour entrer dans l'arène,
Il ne faut pas des os pourris par la gangrène,
Des pieds gouteux, des bras de *fidèle sujet*
Assez forts seulement pour puiser au budget.
Ce n'est pas aux sophas des salons doctrinaires
Qu'on apprend à nouer les drames sanguinaires !
A pousser au galop les coursiers écumanes,
A rouler les caissons et les bronzes fumans !
Il faut des gens à qui l'odeur de la cartouche
Et du sang ne fait pas venir l'eau dans la bouche,
Des gens qui n'ont jamais senti battre leur cœur
Qu'aux noms de liberté, de patrie et d'honneur.

Mais vous êtes des nains ! impuissans à rien faire !
Soit qu'un volcan s'allume et brûle l'émisphère,
Soit qu'un rayon de paix après un long sommeil,
Se lève sur la France et dore son réveil,
Elle n'attend plus rien ni de vous, ni des vôtres.
Les fruits de la doctrine ont tué ses apôtres ;

Après vous, il n'est plus rien de pire à tenter,
Tirez l'échelle, aucun n'y voudra plus monter.

J. P. VEYRAT.

NOUVELLES.

Lyon.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE JEANNE ET DES CONDAMNÉS DE JUIN.

Première liste de souscription.

MM. Bertholon,	5 f. »	MM. Sylvain-Court,	2 »
C. Sivoud,	3 »	Giraud,	2 »
Granier,	3 »	Vitet,	1 60
Heilman,	3 »	Brosseau,	2 »
Vallard,	5 »	Moreau,	1 »
Dupont,	1 50	Nacglin,	1 »
Collusson,	2 »	Brun,	1 »
Dupuis,	1 50	Alphonse Giraud,	1 »
Georges,	1 50	Potton,	2 »
Martin,	2 »	Anonyme,	1 »
Rivière cadet,	3 »	Un peintre-faïencier-ré-	
Hugon,	1 50	publicain,	» 60

Produit de la première liste 55 fr. 20 c.

—La cour royale s'est occupée, hier et avant-hier, d'une affaire qui se rattache aux événemens de Grenoble. L'interrogatoire de M. Vasseur, l'un des accusés, a produit une vive sensation. Nous rendrons compte de cette affaire dans notre prochain numéro.

—M. Riondet, ouvrier dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté hier. Nos lecteurs se rappelleront peut-être que cet ouvrier avait été arrêté sous prétexte d'offenses à la personne du commissaire de police de St.-Clair. Il est resté vingt-cinq jours en prison, et s'il est libre aujourd'hui, il ne doit sa liberté qu'au bon plaisir du procureur du roi, qui lui a dit en brisant ses fers *qu'on n'avait pas assez de preuves de sa culpabilité*. Nous avons la certitude, nous, que les faits imputés à M. Riondet sont de la plus insignifiante fausseté. Nous défions la police entière d'administrer la preuve de la culpabilité de cet ouvrier. Cependant on l'a privé de sa liberté pendant un mois. Et chaque jour on nous parle du respect dû à la légalité. Pitié ! mille fois pitié !

—Mercredi passé, M. Chapolart, non pas celui des Célestins, mais le chanteur du café Crépy, a été condamné à un mois de prison et 50 fr. d'amende, pour avoir chanté des chansons séditieuses. Ce qu'il y a de plus étonnant dans cette condamnation, c'est que les chansons déclarées séditieuses, font partie d'un recueil publié par M. Laudera, et imprimé chez l'imprimeur du *Courrier de Lyon*. L'auteur et l'imprimeur n'ont pas été poursuivis, et M. Chapolart, qui n'est coupable que de les avoir chantées, a été condamné. Ne serait-ce pas le cas de s'écrier : *O justice que tu es cocasse dans tes combinaisons*.

—M. Pascal, bottier, rue St-Dominique, vient de recevoir une lettre anonyme, à laquelle il nous prie de donner place dans nos colonnes, ainsi qu'à la réponse qu'il adresse à l'auteur de cet écrit anonyme.

Lyon, 5 décembre 1852.

Monsieur,

Vous avez été nommé sergent de la compagnie de grenadiers des Célestins. Sans doute que beaucoup de citoyens, qui vous ont donné leurs voix, ne vous connaissaient pas. Mais je pense, qu'en vous rappelant la conduite que vous avez tenue aux événemens de novembre, vous vous empresserez de donner votre démission ; car vous devez comprendre qu'il est impossible que l'on vous accorde la moindre confiance pour le maintien de l'ordre, et qu'alors vous pourriez éprouver du désagrément.

Voici la réponse de M. PASCAL.

Monsieur le Rédacteur,

Si le lâche, qui m'a écrit cette lettre, n'avait pas craint de la signer,

je n'aurais pas été forcé d'avoir recours à votre complaisance pour lui faire connaître ma réponse. Elle sera courte. Le grade que j'ai obtenu, je le dois à l'élection de mes concitoyens. Je l'ai accepté avec reconnaissance. Quant à ma conduite, pendant les événements de novembre, elle m'a été inspirée par ma conscience. Le lâche qui m'écrit ne pourrait peut-être pas en dire autant. Quant à mes galons de sergent, ils ne disparaîtront de mon habit, que lorsque ce misérable anonyme voudra bien prendre la peine de venir les arracher. Je crois qu'ils y resteront long-temps.

Agréez, Monsieur le rédacteur,

PASCAL.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

C'est mardi prochain qu'aura lieu, à ce théâtre, au bénéfice de Jules, une représentation qui doit attirer la foule. Le choix des ouvrages qui composent cette représentation ne pouvait être plus heureux. *Sara*, ou *l'Invasion* est un vaudeville qui a obtenu le plus grand succès au Gymnase. Le rôle principal sera joué par la charmante Mad. Herdliska; il n'est personne qui n'ait entendu parler du *Tailleur et la Fée*, ou *les Chansons de Béranger*. Ce vaudeville, rempli d'allusions, politiques, a été applaudi avec enthousiasme sur tous les théâtres de provinces. Nous sommes étonnés du retard qu'on a mis à le représenter à Lyon. Joignez à cela la reprise du *Centenaire*, vaudeville dans lequel Breton joue le rôle si difficile du *Vétéran*. Et les *Cabinets particuliers*, qui font encore courir tout Paris! Et Breton qui..... Mais ici, nous devons laisser au public le plaisir de la surprise. Nous lui promettons une soirée des plus agréables, et cette promesse ne ressemble pas à celles qui nous ont été faites par un *gros monsieur* de notre connaissance.

AVIS.

Suivant le désir qui nous a été exprimé par plusieurs de nos abonnés, nous donnerons désormais un résumé des séances de la chambre.

INTÉRIEUR.

PARIS.

Un jeune homme nommé Courtois s'est présenté à la préfecture de police et a déclaré que c'était lui qui avait tiré le fameux coup de pistolet. Ceci nous paraît encore une nouvelle charge.

— Il a été décidé dans le dernier conseil des ministres que notre armée rentrerait en France immédiatement après la prise de la citadelle d'Anvers, que nous abandonnerons, sans doute, aux Anglais. Quand donc cessera-t-on de faire jouer aux soldats français un rôle aussi misérable? Quand se lasseront-ils de leur faire courber la tête devant la sainte-alliance? N'avons-nous pas lu dans les journaux qu'au moment où il s'agissait de s'emparer d'une position importante et qui devait faciliter le siège de la citadelle, nous ne l'avons occupée qu'après en avoir obtenu la permission du commissaire anglais..... Les réflexions sont inutiles en présence d'un tel fait.

— L'adresse au roi a été votée par la chambre des députés; nous l'avons déjà dit, cette adresse a été inspirée par un esprit de servilisme que nous n'osons qualifier. 119 députés seulement ont protesté contre l'état de siège. Pauvre France!

— Voici les noms des principaux députés connus par les opinions républicaines qu'ils ont manifestées aux dernières séances de la chambre: MM. Garnier-Pagès, Joly, Cabet, Laboissière, Junyeu, Audry de Puyraveau, d'Argenson, Beauséjour, Lafayette et Dupont (de l'Eure). Il faut avouer que notre député, M. Coudere, va se trouver dans un grand embarras, lui qui a promis de voter avec Lafayette et Dupont (de l'Eure). Ces messieurs sont républicains, et M. Coudere nous a déclaré qu'il ne l'était pas.

Montpellier. — M. Laissac, qui comparait aux assises, sous la double prévention de chants séditieux (il avait chanté la *Marseillaise*)

et de rébellion à main armée contre la force publique, a été acquitté par le jury. L'accusé, dont on pouvait prévoir d'avance l'acquittement, a profité de cette occasion pour faire solennellement une profession de foi républicaine.

Nous reviendrons sur cette affaire, et nous citerons quelques fragments du discours de M. Laissac, qui a produit, nous assure-t-on, le plus vif enthousiasme.

Nevers. — Le conseil municipal de cette ville a refusé de voter l'adresse au roi, à l'occasion de l'horrible attentat. Encore un!

EXTÉRIEUR.

Anvers; le 2 décembre. — Le feu de la citadelle continue, mais ce feu est mal dirigé; nous n'avons perdu que 20 ou 30 hommes. Il y a eu deux sorties. A la première, nos soldats, pris au dépourvu, ont perdu quelque terrain, mais ils se sont vite ralliés et ils ont chargé l'ennemi à la baïonnette jusque sous le feu du rempart. L'enthousiasme de nos soldats est inconcevable.

La flotte hollandaise paraît vouloir faire un mouvement.

On craint que la neutralité de la ville ne soit pas respectée par Chassé.

GLANE.

La police a arrêté qu'on arrêterait l'assassin du pont Royal. Mais celui-ci s'est arrêté lui-même. Il se nomme Courtois. C'est très poli de sa part.

— Voici Phlyver. L'enthousiasme est à la glace. Gare la débacle.

— Rosolin qui danse si bien pourra-t-il venir à bout d'un chassé.

— On ne cesse de répéter à M. Thiers:

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

— Le bruit court que les gardes nationaux de la Croix-Rouge ne seront pas armés. Ils trouveront, dit-on, deux fusils dans chaque poste. Je vois ces pauvres ouvriers bien embarrassés, lorsqu'on viendra demander quatre hommes de garde et un caporal. Deux fusils pour cinq hommes, sans doute que les trois autres seront armés de seringues.

— Le coup de pistolet est-il un attentat ou une mystification? Le *Courrier de Lyon* trouvera sans doute un juste-milieu.

— Qu'est-ce qu'un horrible attentat? C'est un attentat qui n'attend à rien.

— Vous connaissez sans doute l'ours et le pacha. *Lagingeole* dit à son associé *Tristapatte*: Nous avons une peau d'ours, je te mets dedans. Eh bien! *Lagingeole*, c'est l'Angleterre et *Tristapatte*, c'est la France qui est mise dedans.

Le prix des insertions est de 25 cent. la ligne.



Annonces.

SURDITÉ.

Constitutionnel du 9 juin.

Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur MÈNE MAURICE, rue du Colombier, n° 6, pour guérir cette infirmité (non l'originelle); on regarde comme cures extraordinaires celle de M. Juge de Solognac, ancien maire de Clermont-Ferrand, âgé de 75 ans; celle de Mlle Hacdé, de la Loupe-Michac (Eure-et-Loire); elle était sourde depuis douze ans, avec complication d'un écoulement purulent dans les oreilles; celle de Mme Noblet, rue de Serres, n° 106, banlieue de Paris: elle était aussi sourde depuis douze ans; belle de M. Mouillierou, rue de Seine, n° 49, à Paris; il avait été traité primitivement, sans le moindre succès, par les médecins les plus distingués de la capitale; celle de M. le baron Oerzan, gentilhomme du grand-duc de Meklembourg-Strelitz; il était presque complètement sourd depuis dix-huit ans, à la suite de la rougeole; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 85 ans; celle de M. Delpou, négociant à Clermont-Lodève; etc. Le remède est une huile acoustique avec laquelle on traite les oreilles. Dépôt chez M. Aguetant, place de la Préfecture, à Lyon. Prix: 6 fr. le flacon.

J. A. GRANIER, Gérant.